

Barreau de Montréal
États financiers
au 31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8 - 9
Notes complémentaires	10 - 16
Annexe	17

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du
Barreau de Montréal

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Barreau de Montréal (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 29 avril 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A115879

Barreau de Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	Fonds		2019	2018
	d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Cotisations régulières des membres	2 176 149		2 176 149	2 131 438
Produits nets de placements	9 610	12 114	21 724	27 189
Produits provenant d'activités (note 3)	299 581		299 581	290 872
Autres produits	74 158		74 158	59 881
	<u>2 559 498</u>	<u>12 114</u>	<u>2 571 612</u>	<u>2 509 380</u>
Charges				
Services administratifs (annexe)	2 035 050		2 035 050	1 856 712
Subventions et prix annuels	197 577		197 577	205 494
Charges provenant d'activités (note 3)	360 065		360 065	367 037
	<u>2 592 692</u>	<u>-</u>	<u>2 592 692</u>	<u>2 429 243</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(33 194)</u>	<u>12 114</u>	<u>(21 080)</u>	<u>80 137</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	Fonds d'administration			Fonds de réserve	2019	2018
	Non grevé d'affectations	Investi en immobilisations	Total	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début (négatif)	(681 547)	1 531 930	850 383	706 095	1 556 478	1 522 241
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	61 022	(94 216)	(33 194)	12 114	(21 080)	80 137
Avantages sociaux futurs – réévaluations et autres éléments	(24 400)		(24 400)		(24 400)	(45 900)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(643 148)	643 148				
Solde à la fin (négatif)	<u>(1 288 073)</u>	<u>2 080 862</u>	<u>792 789</u>	<u>718 209</u>	<u>1 510 998</u>	<u>1 556 478</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(21 080)	80 137
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	88 052	5 053
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 012	20 859
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	2 152	
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(4 583)	3 718
Régimes de retraite	(13 800)	(18 500)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(35 726)	60 375
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>19 027</u>	<u>151 642</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(207 531)	(210 463)
Cession de placements	484 000	208 140
Immobilisations corporelles	(643 148)	(1 522 694)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(366 679)</u>	<u>(1 525 017)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme		1 120 000
Remboursement de dette à long terme	(38 842)	(12 819)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(38 842)</u>	<u>1 107 181</u>
Diminution nette de l'encaisse	(386 494)	(266 194)
Encaisse au début	<u>513 517</u>	<u>779 711</u>
Encaisse à la fin	<u>127 023</u>	<u>513 517</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal
Situation financière
 au 31 mars 2019

	2019		2018
	Fonds d'adminis- tration	Fonds de réserve	Total
	\$	\$	Total \$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	127 023		513 517
Comptes clients et autres créances (note 4)	24 862		54 808
Avances au fonds d'administration, sans intérêt		199 120	
Frais payés d'avance	113 441		89 198
	265 326	199 120	657 523
Long terme			
Placements (note 5)		519 089	790 975
Immobilisations corporelles (note 6)	2 078 948		1 526 004
Immobilisations incorporelles (note 7)	1 914		5 926
	2 346 188	718 209	2 980 428

Barreau de Montréal

Situation financière

au 31 mars 2019

	2019		2018
	Fonds d'adminis- tration	Fonds de réserve	Total
	\$	\$	\$
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	210 355		249 749
Produits reportés	28 585		30 620
Dû au fonds de réserve, sans intérêt	199 120		
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	40 330		38 848
	478 390	-	319 217
Long terme			
Passif au titre des prestations définies (note 10)	47 000		36 400
Dette à long terme (note 9)	1 028 009		1 068 333
	1 553 399	-	1 423 950
SOLDES DE FONDS			
Non grevé d'affectations	(1 288 073)		(681 547)
Investi en immobilisations	2 080 862		1 531 930
Grevé d'affectations		718 209	706 095
	792 789	718 209	1 556 478
	2 346 188	718 209	2 980 428

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (RLRQ, c.B-1) le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services, à la gestion et aux immobilisations.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placement.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de la société provenant d'opérations entre apparentés sont évalués conformément aux recommandations du chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ». Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des fonds communs qui sont évalués à la juste valeur et des certificats de placement garanti que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Les produits de cotisations régulières des membres proviennent d'une seule association, soit le Barreau du Québec, et sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant d'activités et les autres produits sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus pour des activités qui auront lieu au cours du prochain exercice sont présentés comme produits reportés au passif de l'état de la situation financière du fonds d'administration et du fonds de réserve.

Les produits nets de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et plus spécifiquement de la façon suivante :

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé;
- Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'actions sont constatés à la date de distribution;
- Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent;
- Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts ainsi que les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs;
- Les produits nets de placements sont tous non grevés d'affections d'origine externe et sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	20 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	10 ans
Bases de données, site Web et logiciels	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

L'organisme constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'organisme comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. L'organisme détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'organisme. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats sous le poste Services administratifs. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne seront pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2019

3 - ACTIVITÉS

	2019		2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
Tournoi de golf			23 577	21 051
Tournoi de tennis	4 371	4 021	3 365	3 571
Journée du Barreau	21 028	41 525	23 421	41 588
Salon des avocats	134 212	97 784	121 119	71 201
Activités de formation	92 067	57 808	72 891	66 328
Prestation collective de serment	9 000	10 173	11 964	9 649
Salon Visez droit	38 903	148 754	34 535	153 649
	<u>299 581</u>	<u>360 065</u>	<u>290 872</u>	<u>367 037</u>

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients	235	4 148
Taxes à la consommation à recevoir	24 627	50 660
	<u>24 862</u>	<u>54 808</u>

5 - PLACEMENTS

	2019	2018
	\$	\$
Fonds de réserve		
Certificats de placement garanti, taux d'intérêt variant de 1,76 % à 2,10 % aux 31 mars 2019 et 2018, échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2019	304 460	507 737
Fonds communs	214 629	283 238
	<u>519 089</u>	<u>790 975</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Bâtiment	1 147 239	28 681	1 118 558	1 147 239
Équipement informatique	40 790	28 322	12 468	8 282
Mobilier de bureau	65 873	6 777	59 096	3 007
Améliorations locatives	935 606	46 780	888 826	
Dépôt sur meubles				21 370
Immobilisations en cours				
Améliorations locatives				346 106
	<u>2 189 508</u>	<u>110 560</u>	<u>2 078 948</u>	<u>1 526 004</u>

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

7 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Bases de données	85 696	85 696		
Site Web	49 980	48 066	1 914	5 745
Logiciels	11 325	11 325		181
	<u>147 001</u>	<u>145 087</u>	<u>1 914</u>	<u>5 926</u>

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	32 027	99 900
Salaires et déductions à la source à payer	152 751	142 100
Cotisations aux régimes de retraite à payer	25 577	7 749
	<u>210 355</u>	<u>249 749</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 15 507 \$ au 31 mars 2019 (14 884 \$ au 31 mars 2018).

9 - DETTE À LONG TERME

	2019	2018
	\$	\$
Emprunt hypothécaire, 3,75 %, garanti par l'ensemble des biens mobiliers corporels et incorporels de l'organisme, remboursable par versements mensuels de 6 643 \$, capital et intérêts, échéant en novembre 2020	1 068 339	1 107 181
Tranche échéant à moins de un an	40 330	38 848
	<u>1 028 009</u>	<u>1 068 333</u>

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 40 330 \$ en 2020 et à 1 028 009 \$ en 2021.

10 - RÉGIMES DE RETRAITE

L'organisme a des régimes de retraite à prestations définies (capitalisé et non capitalisé) et un régime de retraite à cotisations définies.

Les informations suivantes résument les données relatives aux régimes de retraite à prestations définies seulement.

Les régimes de retraite à prestations définies garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite. Ces prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

10 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2015.

La situation de capitalisation des régimes s'établit comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	4 026 800	3 765 600
Juste valeur des actifs des régimes	<u>5 063 000</u>	<u>4 605 300</u>
Situation de capitalisation – excédent	1 036 200	839 700
Provision pour moins-value	<u>(1 083 200)</u>	<u>(876 100)</u>
Passif au titre des prestations définies	<u>47 000</u>	<u>36 400</u>

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

De plus, les placements en trésorerie et les fonds communs exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de change

Les fonds communs exposent indirectement l'organisme au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements en trésorerie et les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

De plus, les fonds communs exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

11 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des fonds communs, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats échéant en avril 2020 et en juillet 2024, à verser une somme de 144 500 \$ pour le salon des avocats et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 93 582 \$ en 2020, à 14 548 \$ en 2021, 2022 et 2023, et à 7 274 \$ en 2024.

Barreau de Montréal

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
SERVICES ADMINISTRATIFS		
Salaires et charges sociales	1 118 201	1 001 991
Régimes de retraite	105 000	96 600
Allocation de fonction du bâtonnier	80 000	82 500
Allocation de fonction du premier conseiller	25 000	25 000
Allocation pour bâtonnier sortant	12 500	20 000
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	37 509	31 771
Taxes et permis	49 011	36 032
Assurances	2 284	2 305
Autres charges	49 766	42 141
Comités	58 471	61 747
Communications	16 016	14 106
Entretien des immeubles	7 600	
Entretien et réparations	1 590	1 192
Frais de représentation	21 223	45 161
Informatique	26 363	28 521
Location et entretien d'équipement de bureau	16 131	16 625
Loyer	48 085	105 054
Papeterie et fournitures de bureau	20 735	16 708
Portraits et photos	806	801
Services de consultation juridique aux petites créances	25 000	25 000
Services professionnels	131 140	120 602
Télécommunications	11 813	8 891
Frais de crédit – cotisations des membres	35 722	34 300
Amortissement de l'équipement informatique	5 909	4 097
Amortissement du mobilier de bureau	6 682	956
Amortissement des améliorations locatives	46 780	
Amortissement des logiciels	182	644
Amortissement du site Web	3 829	5 932
Amortissement des bases de données		14 283
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	2 152	
Amortissement de l'immeuble	28 681	
Intérêts sur la dette à long terme	40 869	13 752
	<u>2 035 050</u>	<u>1 856 712</u>